



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



DEPARTEMENT MEDECINE MAÏEUTIQUE ET PARAMEDICAL  
Scolarité

## COMMISSION DE DEROGATION

**Pour les demandes d'étudiants DFASM 3**

**Ayant validé leur 2<sup>ème</sup> cycle et souhaitant renoncer à la procédure nationale  
d'appariement afin de bénéficier en 2025-2026  
du statut d'auditeur de 6ème ANNEE**

Art. R. 632-2-10. Décret n° 2021-1156 du 7 septembre 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044027187>

**Les demandes de dérogation doivent être transmises par mail à :**  
**[valerie.belles@univ-tlse3.fr](mailto:valerie.belles@univ-tlse3.fr)**

**Date limite de réception des dossiers :  
Jeudi 3 juillet 2025 à 16h**

### **CONSTITUTION DU DOSSIER :**

- Une lettre de motivation circonstanciée manuscrite
- Les résultats EDN (rang et classement), ECOS + Attestation points parcours
- Copie de la pièce d'identité,
- Tous autres éléments justifiant la demande
- Attestation candidat procédure statut d'auditeur dument complétée et signée

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de courriel.

**La Commission de dérogation communiquera ses décisions aux étudiants par messagerie électronique au plus tard le jeudi 10 juillet 2025.**

## **ATTESTATION CANDIDAT PROCEDURE STATUT AUDITEUR**

Je, soussigné,

Nom-Prénom : .....

Date de naissance : .....

N°étudiant : .....

En déposant ma demande de dérogation de participation à la procédure d'appariement 2025 et dans le cas où ma demande serait acceptée par la commission de dérogation, confirme avoir connaissance que :

- Je serai retiré de la liste des candidats devant participer à l'appariement pour le choix de postes d'internes Promotion 2025 et renonce définitivement au classement obtenu aux EN 2025 ;
- Je devrai prendre une inscription spécifique en qualité « d'auditeur de 6<sup>ème</sup> année en médecine » pour l'année universitaire 2025-2026 auprès de la Faculté de Santé DMMP, en réglant le droit de scolarité fixé par le Ministère pour le deuxième cycle ; une carte d'étudiant me sera délivrée ;
- Je devrai effectuer la formation pratique et suivre les enseignements théoriques que la commission serait susceptible de demander ;
- Je devrai accomplir en surnombre des stages et gardes (en application de l'article R.6153-47 du Code de la Santé publique modifié par le décret n°2013-73 du 23 janvier 2013, en sus des 36 mois de stage requis);
- Je devrai obligatoirement participer aux épreuves nationales (EDN 2025 et ECOS 2026) ainsi qu'à l'appariement en 2026 pour une prise de fonction d'interne au 1<sup>er</sup> novembre 2026 dans la discipline/spécialité et dans la subdivision d'internat résultant de l'appariement

Fait à ....., le ...../...../ 2025

Signature du candidat